

EN RÉSUMÉ

VERS QUELS MÉTIERS?

- Ventes des espèces domestiques en animalerie
- Pensions canines et félines
- Activité d'éleveur
- Pet setting
- Taxis animaliers
- Médiation animale

PRÉ-REQUIS, DÉLAI D'ACCÈS

- Maîtriser les savoirs de base (compter, lire et écrire en français)
- La formation a pour objectif de renforcer la prise en compte du bien être des animaux de compagnie d'espèces domestique dans l'exercice des activités professionnelles
- Les participants doivent avoir les connaissances de base dans les domaines logements, alimentation, reproduction, santé, comportement, droit, transport et sélection des catégories d'espèces choisies
- Admission après entretien de motivation
- Réponse sous 20 jours ouvrables

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- L'évaluation se déroule sous forme de QCM informatisé, individuel, transmis via une application WEB gérée par la DGER.
- Examen ponctuel en fin de formation selon les modalités définies
- À l'issue de l'évaluation la MFR remettra à l'ensemble des participants :
 - Un bordereau de score d'évaluation personnalisé, précisant la date de l'évaluation, le n° de session, les catégories d'animaux faisant l'objet de l'évaluation et le taux de réussite.
 - Une attestation de fin de formation
- Possibilité de modularisation par blocs de compétences
- RNCP : N°RS5650
Date d'enregistrement : 10/12/2021
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/RS5650/>
Date d'échéance d'enregistrement : 31/12/2026

QUELQUES CHIFFRES (1) (2)

- 88,7 % de réussite à l'examen année 2024 (soit 47 stagiaires sur 53)
- 0 % de taux d'abandon de formation sur l'année 2023-2024
- Valeur ajoutée de la MFR sur :
[https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/e](https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id_uai=0851253A)
tablissement?id_uai=0851253A

TARIFS(1)

- Coût de formation prise en charge par le financeur (accessible sur :
<https://www.francecompetences.fr/referentiels-et-bases-de-donnees/>)
- Frais liés à la vie résidentielle (hébergement, restauration...) accessible sur le site internet :
www.mfr-st-florent.com

ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.
Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référente inclusion, Sandra RICHARD, la faisabilité selon le handicap



SITE DE FORMATION

MFR SAINT FLORENT DES BOIS

02 51 31 9999

ireo.st-florent@mfr.asso.fr

www.mfr-st-florent.com

N°Siret : 786 457 911 00018

ATTESTATION DE CONNAISSANCES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPÈCES DOMESTIQUES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

de
2 à 5
jours

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DURÉE

Plusieurs sessions programmées durant l'année, nous consulter :

- Catégorie chien : 20h
- Catégorie chats : 20h
- Catégorie autres : 20h
- Catégorie chiens/chats : 28h
- Catégorie chiens/autres : 28h
- Catégorie chats/autres : 28h
- Catégorie chiens/chats/autres : 36h

La durée de l'action de formation (formation et évaluations associées) est de 14 heures minimum pour le tronc commun et une catégorie d'animaux. Cette durée minimale doit être incrémenter d'au moins 8 heures par catégorie supplémentaire d'animaux ajoutée dans une même action de formation :

5 jours à la MFR pour les 3 catégories "chiens", "chats" et "autres que chiens et chats".

Possibilité de dissocier les catégories ACACED attestation délivrée par la DGER.

8h de formation individuelle à l'aide des livrets d'autoformation envoyés au préalable

Actualisation possible avant 10 ans, une journée de formation.



STATUTS

- ☐ Scolaire Ministère Agriculture
- ☐ Apprentissage jusqu'à 30 ans
(Prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- ☐ Contrat de professionnalisation
- ☒ Autres (ex : formation pour adultes...)

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES:

- **Logement** : Mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté.
- **Alimentation** : Mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie.
- **Reproduction** : Mobiliser les connaissances permettant de respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction.
- **Santé animale** : Mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et de les maintenir en bon état sanitaire.
- **Comportement** : Mobiliser les connaissances relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société.
- **Droit** : Mobiliser les connaissances du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation.
- **Domaine transport** : Mobiliser la connaissance des dispositions requises pour garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport.
- **Sélection** : Mobiliser les connaissances de la sélection animale.

MÉTHODES MOBILISÉES :

(1) Détails et mise à jour le site internet de la MFR ou par téléphone

(2) Pourcentage des jeunes et/ou des adultes ayant réalisé la totalité de l'année scolaire